

deux ou trois mois—et voilà la façon cavalière avec laquelle on y répond. Je demande au premier ministre, en sa qualité de chef du gouvernement, de se procurer ces renseignements, afin que nous sachions de quelle façon on dépense notre argent. (*Applaudissements.*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. En ma qualité de chef du gouvernement, je m'occuperai volontiers de la question sans délai.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer les honorables membres de la Chambre que la Commission électorale n'est pas une agence du gouvernement et que, par conséquent, le gouvernement ne peut donner ces renseignements. Je voudrais relever, à ce sujet...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député invoque le Règlement parce qu'une question a été posée par l'honorable chef de l'opposition, à laquelle le premier ministre a répondu. Il n'y a donc pas de rappel au Règlement.

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Le secrétaire parlementaire fait-il la leçon au premier ministre?

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Étant donné qu'à la réunion du Congrès du travail du Canada, cette semaine, le ministre a fait allusion aux lois canadiennes sur les justes méthodes d'emploi et sur l'égalité de salaire pour les femmes, peut-il dire si les modifications qu'il a suggérées requerront l'adoption par cette Chambre de mesures législatives?

L'hon. M. Nicholson (ministre du Travail): Il en faudra probablement en certains cas, monsieur l'Orateur. L'affaire est à l'étude. J'espère annoncer assez tôt à la Chambre quelque chose de précis à ce sujet dans la résolution. En effet, certaines modifications comporteront probablement des modifications aux mesures législatives existantes.

M. Knowles: Ces changements se feront-ils à la présente session du Parlement?

L'hon. M. Nicholson: Si nous continuons de progresser au même rythme que depuis 48 heures de séance, on peut le supposer raisonnablement.

L'EXPO '67

LE REFUS D'ENREGISTRER LA MUSIQUE DE LA GRC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressé au ministre du Travail. Sans vouloir faire de réclame d'aucune sorte au député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), j'aimerais savoir si le ministre du Travail a étudié les recommandations faites par le député mardi soir dernier au sujet des enregistrements de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année du centenaire?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Le ministre les a étudiées et a donné une réponse partielle la semaine dernière. La chose est à l'étude.

LES PENSIONS

L'INTÉGRATION DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET DES RÉGIMES DES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Il y a quelques jours, lorsque j'ai demandé au ministre où en était la question de l'intégration du régime de pensions du Canada et des régimes de pension actuels des chemins de fer, il nous a laissé entendre que des réunions étaient en cours. Ces réunions ont-elles pris fin et a-t-on trouvé une solution satisfaisante permettant l'intégration des régimes de pension des chemins de fer avec le régime de pensions du Canada?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, on a annoncé, il y a dix jours environ, qu'on en était arrivé à une solution satisfaisante remportant les suffrages des employés des chemins de fer intéressés.

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE OÙ EN SONT RENDUS LES POURPARLERS RELATIFS AU CONFLIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail au sujet du conflit relatif à l'unité de négociation à Radio-Canada.